

## Fiche informative sur l'action

**Titre de l'action : Tribulations d'un professeur référent dans un réseau « ambition réussite » de Moselle**

**Académie de Nancy-Metz**

**Nom et adresse de l'établissement : Collège P. Adt – rue de Remsing – 57600 Forbach**

**ZEP : oui**

**Téléphone : 03 87 85 13 67**

**Télécopie : 03 87 85 22 20**

**Mèl de l'établissement : [ce.0572180@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0572180@ac-nancy-metz.fr)**

**Site de l'établissement : <http://www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/CollPierreAdtForbach/>**

**Personne contact (mèl) : [nicolas.durupt@ac-nancy-metz.fr](mailto:nicolas.durupt@ac-nancy-metz.fr)**

**Classes concernées : cycle III des écoles élémentaires du réseau**

**Disciplines concernées : « ambition réussite » et T.I.C.**

**Date de l'écrit : juillet 2007**

### Résumé :

La mise en place d'un réseau « ambition réussite » est un grand chantier à construire avec des nouveaux moyens et de nouveaux partenaires.

Au cœur du dispositif, les professeurs référents sont chargés de la coordination des actions pédagogiques, des personnels supplémentaires (assistants pédagogiques), des actions de « réussite éducative » auprès des élèves en difficulté etc.

Etat de lieux sur une première année de pratiques, sur une nouvelle fonction, un nouveau statut...

**Mots-clés : RAR, « ambition réussite »**

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
Ecole élémentaire ZEP-REP	Diversification pédagogique Ecole ouverte Etudes dirigées, encadrées Maître surnuméraire PPAP	Culture scientifique Difficulté scolaire TICE	Informatique Interdisciplinarité

### Ecrit sur l'action

**Titre de l'action : Tribulations d'un professeur référent dans un réseau « ambition réussite » de Moselle**

**Académie de Nancy-Metz**

**Collège P. Adt – rue de Remsing – 57600 Forbach**

## **Tribulations d'un professeur référent en R.A.R.**

## Avertissement

Le présent dossier n'est qu'un témoignage. Il a pour objectif de dresser un état des lieux de la fonction de professeur référent d'un réseau « ambition réussite », d'en expliquer les missions, de décrire au quotidien les difficultés rencontrées dans leur accomplissement.

A la rentrée de septembre 2006, 249 réseaux « ambition réussite » ont été déployés sur l'ensemble du territoire français. Ce rapport n'est en aucune façon à prendre comme un exemple de ce qu'il faut faire, ou ne pas faire, des missions qui incombent à un professeur référent. Chacun des 249 R.A.R. a des spécificités particulières qui peuvent largement modifier les conditions d'exercice de cette fonction. De plus, tous les professeurs référents ont été recrutés sur la base de profils très différents, ce qui implique que tous ne font pas la même chose au sein d'un même réseau, à fortiori dans des réseaux différents.

## Introduction

Un Réseau « ambition réussite » est d'abord centré sur un collège dont les difficultés ont justifié un tel dispositif. Il est le cœur d'un réseau d'établissements : les écoles primaires de la zone de recrutement du collège.

Le réseau « ambition réussite » du Collège Pierre Adt est situé à Forbach, dans l'académie de Nancy-Metz, dans le département de la Moselle qui compte à elle seule 4 R.A.R<sup>1</sup> sur les 5 de l'académie. Au cœur du bassin houiller, dans l'est mosellan. Cette région, frontalière avec l'Allemagne, souffre de grosses difficultés socio-économiques. Pendant plus de 30 ans, le charbon offrait du travail à qui voulait, mais depuis les années 90, les puits ont fermé un à un leur porte, lançant à la région le défi d'une reconversion à réussir.

Le taux de chômage est important tant chez les jeunes que chez les seniors. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que sur les 3 R.A.R. que compte le département de la Moselle, deux se jouxtent de quelques hectomètres : le R.A.R. de Behren-lès-Forbach et le R.A.R de Forbach auquel nous allons nous intéresser.

Le collège Pierre Adt compte environ 750 élèves. Il accueille les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, propose des sections sportives, une section SEGPA<sup>2</sup>, ainsi qu'une option « découverte professionnelle ». Il recrute ses élèves dans cinq écoles élémentaires :

- L'école Louis Houpert qui compte 19 classes tous cycles confondus
- L'école de Bellevue qui compte 19 classes tous cycles confondus
- L'école du Bruch qui compte 14 classes tous cycles confondus
- L'école de Schoeneck qui compte 7 classes tous cycles confondus
- L'école de Marienau qui compte 4 classes tous cycles confondus

Cela représente environ un millier d'élèves du premier degré.

Le R.A.R. du collège Pierre Adt bénéficie de moyens supplémentaires : 6 maîtres surnuméraires recrutés sur entretien sur la base d'une lettre de motivation, ainsi que 20

<sup>1</sup> Réseau Ambition Réussite

<sup>2</sup> Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

assistants pédagogiques (12 travaillant au collège et 8 dans les écoles élémentaires) recrutés sur entretien.

Les assistants pédagogiques sont recrutés en début d'année. Il s'agit, pour la plupart, d'étudiants niveau licence qui se destinent aux métiers de l'enseignement. Le mi-temps de 18 h hebdomadaire doit leur permettre de suivre leurs études ou une préparation aux concours (C.A.P.E.S.<sup>3</sup>, C.R.P.E.<sup>4</sup>, C.A.P.E.T<sup>5</sup>).

Le R.A.R. est piloté par un comité exécutif : présidé par MM. le principal et l'I.E.N.<sup>6</sup>, ses membres sont les directeurs des écoles élémentaires. Les professeurs référents peuvent y assister.

## Tous les chemins mènent au R.A.R.

### ↳ Mon parcours

Diplômé d'une Licence Es Sciences Physiques de l'Université de Metz, j'ai été titularisé en septembre 1998. Mon premier poste était dans une classe de C.M.1 à l'école Hector Berlioz de Behren-lès-Forbach, en Z.E.P.

L'année suivante, j'ai été nommé dans une autre école de la même Z.E.P., l'école Erckmann-Chatrian. J'y suis resté deux années, pendant lesquelles j'ai enseigné successivement à des élèves de C.E.1 et de C.M.1. En 2001, j'ai été nommé à l'école de Creutzberg de Forbach. Je suis resté 5 ans dans cet établissement à enseigner à des élèves de C.M.1 ou de C.M.2 selon les années.

Dans le même temps, j'ai suivi une formation universitaire à l'initiative de l'inspection académique de la Moselle : le diplôme universitaire « T.I.C.E. et pratiques pédagogiques » qui m'a permis de construire des compétences techniques et pédagogiques dans ce domaine. J'ai alors eu l'occasion d'animer des moments de formation pour les collègues de ma circonscription axés sur la mise en place du B2i.

En 2006, j'ai passé le C.A.F.I.P.E.M.F.<sup>7</sup> généraliste avec succès et j'ai alors postulé sur les deux postes à profil T.I.C. du réseau « ambition réussite » du collège Pierre Adt (cf. **annexe 1**).

### ↳ Mes motivations

Fort de mon C.A.F.I.P.E.M.F., c'est d'abord le côté T.I.C. des profils 2 et 3 qui m'a intéressé. Ces postes présentaient une dominante informatique dont les différentes dimensions me semblaient très attrayantes : une dimension pratique avec les élèves, une dimension formatrice avec les assistants pédagogiques et les professeurs.

---

<sup>3</sup> Certificat d'Aptitude au Professorat du Second degré

<sup>4</sup> Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

<sup>5</sup> Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Technique

<sup>6</sup> Inspecteur de l'Education Nationale

<sup>7</sup> Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Professeur des Ecoles Maitre Formateur

De plus, il semblait que ces postes bénéficieraient d'une grande liberté de manœuvre. J'ai donc postulé sur les deux postes à profil T.I.C., en signalant toutefois ma préférence pour le poste 3, proposant de concevoir et d'animer un site Web.

J'ai été recruté pour le profil 2.

## Professeur référent, une aventure...

### ↳ Pérégrinations

A la rentrée, au mois de septembre, tout est nouveau : les lieux, les personnes, les fonctionnements. Le professeur référent fait sa prérentrée au collège. Il fait connaissance avec les 5 autres professeurs référents. Etre du 1<sup>er</sup> degré, en ce jour, n'est pas très confortable... Tout le monde reçoit un emploi du temps, y compris les professeurs référents du 2<sup>nd</sup> degré qui ont entre 6 et 9 heures de cours à assurer, pas les deux professeurs référents du 1<sup>er</sup> degré...

On présente les nouveaux enseignants arrivés dans l'établissement, sauf les professeurs référents du 1<sup>er</sup> degré... Chacun se réunit avec les profs de sa discipline et les deux professeurs référents du 1<sup>er</sup> degré se retrouvent seuls à ne pas savoir où aller, et d'ailleurs pour faire quoi ? On ne sait pas encore ce que l'on devra faire, comment cela s'organisera. Les textes de cadrage brillent par leur absence. Il faut prendre le temps de lancer l'année avec les élèves et tout cela se mettra en place.

Rapidement, le travail arrive et l'on y répond au jour le jour. Il faudra du temps pour retrouver dans nos activités l'esprit des profils de recrutement. Jusqu'à la rentrée de janvier, les choses se précisent, les missions s'affinent, l'équipe se spécialise. Dans les premiers temps, il s'agit d'abord de travail administratif (conception d'évaluations pour le 1<sup>er</sup> degré, du formulaire de P.P.R.E.<sup>8</sup>) et organisationnel (emploi du temps des assistants pédagogiques, projets de classe, etc.)

Durant la première période, nous avons ainsi :

- Participé aux commissions de recrutement des assistants pédagogiques.
- Co-animé le stage de liaison écoles-collège, réunissant professeurs de français et maths de 6<sup>ème</sup> et professeurs de C.M.2 du réseau.
- Construit un formulaire de programme personnalisé de réussite éducative (P.P.R.E.), uniforme pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré (cf. **annexe 2**).
- Elaboré, avec l'aide du R.A.S.E.D., des protocoles d'évaluations sur le modèle des évaluations nationales de C.E.1, afin de permettre aux enseignants de grande section jusqu'au C.M.2 d'identifier les élèves susceptibles de bénéficier d'un P.P.R.E., de repérer leurs difficultés.
- Rédigé les emplois du temps des 20 assistants pédagogiques déployés dans un premier temps sur le collège uniquement.
- Travaillé en concertation avec les directeurs d'école pour répartir les moyens du R.A.R. selon les besoins de chaque établissement.
- Rédigé par la suite les emplois du temps des 8 assistants pédagogiques déployés sur les cinq écoles du R.A.R.

---

<sup>8</sup> Programme Personnalisé de Réussite Educative

- Participé aux conseils des maîtres dans les cinq écoles du R.A.R. pour présenter nos missions, participé à la rédaction de projets permettant la prise en charge des élèves en difficultés, nécessitant des interventions d'assistants pédagogiques.
- Participé à diverses réunions de travail avec MM. le principal et l'I.E.N.

Les premières semaines furent les plus déstabilisantes. Sans directives précises, il fallait faire preuve d'autonomie. En classe, le temps, les élèves, les programmes, nous imposent un contenu, un rythme et un emploi du temps, bref on sait ce que l'on doit faire.

A la rentrée, il fallait se rendre à l'évidence, comme des élèves rentrant en 6<sup>ème</sup>, nous sortions de l'école, nous arrivions au collège, nous étions des grands, il fallait être autonome et trouver seuls ce que nous devons faire. Bien sûr, nos supérieurs nous guidaient, mais cette grande marge de manœuvre était au final tellement nouvelle qu'elle en était déconcertante : gérer son travail, son emploi du temps hebdomadaire comme il nous convenait : des choses auxquelles nous n'étions pas habitués. Des choses auxquelles on s'habitue vite également.

Début novembre, certaines règles de fonctionnement étaient fixées, nos missions étaient déjà plus précises. Mon profil de poste m'imposait :

- Un mi-temps d'intervention à faire en présence d'élèves (13h hebdomadaires),
- De suivre la mise en place des P.P.R.E.,
- De coordonner les interventions des assistants pédagogiques,
- D'assurer la formation des assistants pédagogiques à leurs fonctions,
- D'assurer un soutien technique aux projets de classe utilisant les T.I.C.,
- D'assurer la mise en place du B2i,
- D'intervenir dans chaque classe de cycle III pour évaluer les élèves sur les compétences du B2i en respectant son esprit.

La seconde période a été occupée à ces missions :

↳ **Rencontrer les enseignants et les aider à rédiger les P.P.R.E.** : pour chaque enseignant demandeur, une rencontre était fixée afin de l'aider à identifier quels élèves étaient susceptibles de bénéficier d'un P.P.R.E., avec quels objectifs précis, évaluables en 6 semaines, atteignables par l'élève. Nous pouvions alors commencer à rédiger ensemble le formulaire de P.P.R.E. propre à son niveau.

↳ **Préparer mes interventions en T.I.C.** : chaque école ayant des pratiques et des taux de fréquentation de la salle informatique différents, j'ai eu la préoccupation impérieuse de ne pas m'ingérer dans les pratiques des enseignants. Aussi, j'ai envisagé mes interventions en T.I.C. comme étant détachées des activités informatiques menées par l'enseignant, mais tout de même en gardant une volonté de cohérence.

Cette cohérence, je l'ai trouvée, dans la continuité C.M.2-sixième. En constatant que les professeurs de sixième validaient le B2i niveau école, j'ai souhaité que mes interventions puissent résoudre ce paradoxe : des professeurs des écoles valident le B2i sans que le collège en tienne réellement compte. Cela s'expliquait par l'utilisation d'outils et des modes de gestion différents du B2i.

J'ai donc préparé mes interventions sur la base des outils utilisés au collège. En utilisant dès les C.E.2, SITIZ, l'outil de gestion du B2i mis en place par l'académie, la continuité école-collège était assurée. A la rentrée, les professeurs de sixième sauraient automatiquement où en étaient les élèves.

Je me suis donc attelé à l'inscription des presque 500 élèves de cycle III des cinq écoles du R.A.R. Tâche fastidieuse et longue qui m'a occupé jusqu'aux vacances de Noël. La préparation de ces interventions a d'ailleurs été ralentie à bien des niveaux par la parution mi-novembre d'une nouvelle fiche de positionnement B2i niveau école. Cette dernière modifie en profondeur le fonctionnement du B2i tout en l'améliorant. Les compétences à valider sont redéfinies, sont plus précises, s'inscrivent davantage dans une pratique d'élève, et sont mieux ventilées dans les cinq domaines de compétences du B2i.

Les règles d'obtention changent également : il ne s'agit plus d'exiger que toutes les compétences soient validées pour se voir valider le B2i niveau école, mais de posséder 75% des compétences validées dans la mesure où la moitié des compétences de chaque domaine est validée.

Cela a donc nécessité de réajuster et d'aménager les exercices évaluatifs préparés durant cette période afin de valider ces nouvelles compétences. Mais il a fallu également attendre que Sitiz intègre ces nouvelles compétences et règles d'attribution avant de pouvoir débiter les interventions en classe (**cf. annexes 3 et 4**).

↳ **Participer à la mise en place et à l'encadrement de l'aide aux devoirs** : l'aide aux devoirs est une des priorités à mettre en place dans les R.A.R. afin de permettre aux élèves, en particulier à ceux entrant prochainement au collège, de pouvoir faire leurs devoirs et travailler des compétences d'ordre méthodologique.

Selon les établissements, les élèves ont été recrutés en fonction de leurs difficultés scolaires, difficultés à travailler à la maison ou du volontariat. Le choix a été fait de concentrer les moyens sur les élèves de cycle III. Dans chaque établissement, les assistants pédagogiques ont pris un groupe de 10 élèves maximum. Les interventions des professeurs référents ont été positionnées dans des établissements dans lesquels après 16 heures aucun membre de l'équipe pédagogique n'était présent pour assurer la responsabilité des élèves.

↳ **Rédiger les premiers rapports d'activités du R.A.R. sur chaque site**, première étape de l'évaluation nationale de dispositifs R.A.R. prévue pour fin janvier.

### ↳ **La semaine type**

A partir de la rentrée de janvier, on peut affirmer que tout était prêt à fonctionner. Nous avons pris notre temps pour installer nos modes de fonctionnement, cela allait nous permettre d'en gagner à présent. Nous entrons alors dans une période d'activité plus régulière.

Pour autant, je ne pourrais donner un emploi du temps fixe. S'il existe une trame avec des créneaux immuables, le reste est organisé de semaine en semaine selon les écoles dans lesquelles auront lieu les interventions en T.I.C.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 – 9h00			Préparation de la formation des assistants	Formation des assistants (groupe 1)	Formation des assistants (groupe 2)
9h00 – 10h00					
10h00 – 11h00				Concertation avec l'I.E.N.	Concertation d'équipe des PROFESSEUR RÉFÉRENT
11h00 – 12h00					
12h00 – 13h00					
13h00 – 14h00					
14h00 – 15h00					
15h00 – 16h00					
16h00 – 17h00	Aide aux devoirs	Aide aux devoirs		Aide aux devoirs	Aide aux devoirs
17h00 – 18h00					

Dans cet emploi du temps, il faut ajouter 9 heures d'intervention dans les différentes classes de cycle III de chaque école, ainsi que des heures de préparation de ces interventions, de gestion de Sitiz, des sites Web.

D'une manière générale, s'il fallait compter, le nombre d'heures que fait un professeur référent du 1er degré oscille entre 35 et 39 heures. Cependant, il faut prendre en considération deux choses :

- Tout le travail est fait sur place, il n'y a donc pas de travail à ramener chez soi.
- Les volumes horaires varient sensiblement d'une semaine à l'autre

### ↳ Les temps forts

Le temps de travail d'un professeur référent n'est pas, à l'heure actuelle, spécifié dans les textes de cadrage. Toutefois, il y a du travail, de quoi largement s'occuper. On peut distinguer deux types d'activités : les activités en présence d'élèves, les activités sans les élèves.

## Avec les élèves

Les interventions hebdomadaires du professeur référent T.I.C. sont de deux types. Elles occupent en moyenne 13 h par semaine.

### 1. L'aide aux devoirs

Il s'agit d'une activité extrascolaire. Elle est mise en œuvre dans quatre écoles sur cinq, (une école ne peut l'organiser en raison du ramassage scolaire). Elle concerne les élèves de cycle III, par groupe de 10 maximum. Les objectifs de ce dispositif sont de travailler des compétences méthodologiques permettant de donner aux élèves les moyens de travailler seuls et de s'organiser dans leur travail personnel. Les élèves y participant, ont été recrutés par leur



enseignant sur la base de leurs difficultés scolaires, de la difficulté à travailler à la maison, ou du volontariat. L'organisation des ces heures dépend de chaque école. Les assistants pédagogiques et les professeurs référents les encadrent à raison de quatre heures par semaine. L'aide aux devoirs est un des points fort de la relance de l'éducation prioritaire. Cependant, au bout d'une année de pratique, le bilan que l'on peut en dresser est très mitigé :

- Les heures d'aide aux devoirs concernent en moyenne 5 élèves de chaque classe de cycle III. La finalité de ces heures est très ambiguë.
- S'il s'agit de permettre aux élèves qui en bénéficient de disposer d'un lieu, d'un temps et d'une aide pour faire leurs devoirs, cela implique :
  - Que l'heure quotidienne suffise à chacun pour faire ses devoirs. C'est encore trop rarement le cas, aujourd'hui encore.
  - Que s'il n'y a pas de devoir, l'élève soit libéré à la sortie des classes. Or dans le meilleur des cas, l'enseignant, à défaut de travail personnel réfléchi, donne aux élèves un travail occupationnel (calculer  $23456543 \times 23765$ ). Dans le pire des cas, les élèves n'ont pas de devoir et se retrouvent consignés pendant une heure à l'école par l'assistant pédagogique ou le professeur référent.
- S'il s'agit de permettre aux élèves de développer et d'acquérir des compétences méthodologiques et organisationnelles pour le travail personnel, cela entraîne plusieurs interrogations : comment travailler des compétences méthodologiques et organisationnelles tout en permettant à chacun de faire ses devoirs ? Comment programmer le travail de ces compétences, quand les devoirs varient au jour le jour, selon les classes ?

Ajoutons à cela quelques constats et observations ne simplifiant pas la tâche et le lecteur aura une idée plus réaliste de ce qu'est l'aide aux devoirs.

Ainsi, selon les classes et les enseignants, les élèves ont des devoirs écrits et oraux, dans une forte majorité, d'ailleurs, écrits. Au cours de cette année, les groupes de dix élèves regroupaient des élèves de deux classes, voire de deux niveaux différents. Les devoirs à faire pendant l'heure ne sont donc pas les mêmes au sein du même groupe de travail. La difficulté est réelle pour un professeur référent, a fortiori pour un assistant pédagogique, de parvenir à faire se concentrer cinq élèves sur des problèmes ou un exercice de conjugaison quand les cinq autres doivent apprendre leur poésie.

Ne perdons pas de vue, que même s'il ne s'agit que de dix élèves, il s'agit bien souvent des élèves en difficulté qui font déjà l'objet d'un P.P.R.E. Ajoutons encore à cela, les problèmes de locaux, puisque par peur des vols ou d'éventuelles désorganisations ou dégradations, les groupes d'aide aux devoirs ne travaillent pas dans des salles de classe mais des salles thématiques (salle d'arts plastiques, salle des maîtres, etc..).

Pour finir, enfin, on peut noter le malaise que peut ressentir le professeur référent, quand les devoirs donnés aux élèves ne cadrent pas avec les programmes ou ne correspondent pas à sa « personnalité pédagogique ». Ainsi, confronté à des élèves de C.M.2 qui doivent apprendre une leçon d'histoire de quatre pages grand format, recto-verso, sur les détails du directoire, de la terreur et du consulat, le professeur référent est dans une situation délicate. Surtout, si en plus, la leçon copiée n'a pas été corrigée, que rien ne permet d'identifier à première vue ce qui est important de ce qui l'est moins.

Ces situations sont délicates pour le professeur référent qui doit avoir en permanence la préoccupation de ne pas s'ingérer dans les pratiques des enseignants. Cependant, il perçoit dans le même temps les premières limites de l'aide aux devoirs, car s'il est en mesure de corriger d'éventuelles fautes de copie dans les leçons, il sait que tous les assistants pédagogiques ne sont

pas en mesure de le faire et ne peuvent être les garants d'une leçon orthographiquement bien apprise.

Toute cette organisation, tous ces obstacles dans la bonne mise en œuvre de l'aide aux devoirs, a incité les professeurs référents du premier degré à mettre en place des ateliers de formation à l'aide aux devoirs pour les assistants pédagogiques. Ces ateliers de deux heures hebdomadaires ont permis aux assistants pédagogiques d'échanger sur leurs pratiques, les difficultés rencontrées mais également de participer à la conception et à la rédaction d'un catalogue de fiches méthodologiques librement utilisables par les élèves.

Ces fiches ont été utilisées avec des élèves par les professeurs référents et se sont révélées utiles pour les élèves. Toutefois, on ne peut que regretter que les assistants pédagogiques les aient sous-employées dans leurs propres pratiques quotidiennes. Aussi les professeurs référents du premier degré ont-ils dressé un bilan de cette action « aide aux devoirs » et rédigé des propositions pour la rentrée 2007. Au nombre de sept, elles visent à tirer des enseignements des pratiques de cette année pour rendre dès l'an prochain l'aide aux devoirs plus pertinente et plus efficace (**cf. annexe 5**).

Par une restructuration organisationnelle, par un travail de liaison avec les parents d'élève mais également avec les maisons de quartier, par la formation des assistants pédagogiques et des animateurs des centres sociaux, l'aide aux devoirs devrait l'an prochain être plus fonctionnelle et plus adaptée aux besoins des enseignants, des élèves et leurs familles.

## **2. Les interventions T.I.C.**

Il s'agit d'interventions pendant le temps scolaire. Elles sont menées par le professeur référent dont la mission est de valider les compétences du B2i. Ces interventions concernent tous les élèves de cycle III des cinq écoles du R.A.R.

Elles sont motivées par les objectifs suivants :

- Assurer une mise en place du B2i niveau école dans les cinq établissements : en effet, le travail des compétences du B2i est bien installé chez les enseignants de C.M.2, mais en amont, si les T.I.C. sont utilisées régulièrement, elles ne font pas forcément l'objet d'une progression dans les apprentissages.
- Dynamiser la pratique de T.I.C. : par la présence régulière du professeur référent T.I.C., assurant également une fonction de personne ressource dans les établissements.
- Assurer une continuité avec le collège : en effet, le premier constat dressé fut de remarquer que les feuilles de positionnement B2i de fin de cycle III jointes au dossier d'entrée en sixième, ne sont pas prises en compte au collège. Les professeurs commencent donc par valider les acquis du B2i niveau école. Cela s'explique par l'utilisation systématique au collège de SITIZ (chaque professeur de chaque discipline fait valider « ses » items), contrairement à l'école élémentaire où l'enseignant est seul pour valider les acquis de ses élèves et n'a pas besoin d'utiliser Sitiz.

Aussi, ces interventions ont intégré l'utilisation systématique de SITIZ afin d'assurer la continuité du B2i de l'école au collège. En fin d'année, au moment de l'édition des attestations du B2i, le professeur référent sera une fois de plus confronté à une règle incontournable d'attribution du B2i : « le B2i ne peut être délivré que si deux enseignants de deux matières différentes ont validé des compétences ». Or la validation, pour cette année, n'a été conduite que par le professeur référent, le travail d'apprentissage restant à la charge de l'enseignant de la classe. Une petite astuce a permis cette année de publier malgré tout les attestations. Cependant,

le professeur référent se doit dès la prochaine rentrée de saisir cette occasion pour déléguer le rôle de deuxième enseignant au directeur et ainsi d'initier et d'ancrer davantage le B2i dans les préoccupations des écoles.

Le professeur référent fonctionne alors par rotation sur chaque établissement, en intervenant sur toutes les classes de cycle III, avec des groupes d'élèves dont l'effectif permet de laisser un élève seul devant une machine. La périodicité des interventions T.I.C. est alors d'au minimum 6 semaines. L'emploi du temps du professeur référent change donc en fonction des heures d'intervention dans les classes.

Après inscription et configuration de SITIZ tout au long de la période 2, les interventions ont débuté à la rentrée de janvier. La première intervention a consisté en une découverte du compte personnel de chaque élève sur SITIZ et de la configuration d'un mot de passe personnel, ce qui permet d'emblée la validation de deux compétences (E.4.2 et E.4.3).

Les interventions suivantes reposent ensuite sur les demandes des élèves. A la lecture des compétences exigibles, s'ils pensent en maîtriser une, le professeur référent leur propose une courte évaluation leur permettant de valider leur acquis.

In situ, le professeur référent en a rapidement vu les limites : les compétences sont rédigées en vue d'être comprises par les enseignants et non par les élèves, en dehors de compétences simples du type « je sais imprimer un document », les élèves ne sont guère en mesure de comprendre ce que l'on évalue (surtout dans le volet citoyenneté).

A ce jour, l'option que propose Sitiz d'afficher les items simplifiés n'est toujours pas active. Quoiqu'il en soit, ces séances à la carte ont nécessité un travail de préparation cohérent, afin que les exercices évaluatifs ne soient pas tous décrochés, mais constituent un ensemble construit indépendamment des pratiques de classe très différentes selon les enseignants, tant dans les programmations que dans les activités.

Il fallait également permettre, de façon transversale, d'intégrer le travail de la classe, voire d'encourager et d'initier des pratiques informatiques nouvelles dans les écoles. Dans cette optique, chaque école a pu disposer d'un site Web à alimenter par des travaux d'élèves, ce qui permet de valider les compétences du volet E4 – rechercher et se documenter. De même, la création d'une lettre électronique d'information des nouvelles publications du site, « newsletters », a pu encourager les enseignants à ouvrir des boîtes aux lettres électroniques pour les élèves. En effet, les « newsletters » permettent d'assurer une arrivée régulière, qui a du sens dans les boîtes aux lettres des élèves. Sur cette unique base, trois compétences sur les quatre du domaine de compétence concernant la communication par messagerie électronique sont accessibles et évaluables. Ce qui est le minimum pour que l'on puisse espérer valider le volet E5 – se servir d'une messagerie électronique.

De plus, les sites Web de chaque école ont été conçus de façon dynamique (en PHP) de façon à ce que l'apport et l'enrichissement en contenus publiables puissent être réalisés par les élèves eux-mêmes. Envoyer des textes, des photos ou du son pour le site Web via les formulaires d'envoi en ligne relève des compétences des domaines 1, 2, 3, et 4 du B2i et permet donc aux enseignants de travailler régulièrement celles-ci sans faire du site Web une charge de travail supplémentaire.

Il est à noter que le professeur référent a préparé les structures des sites de quatre écoles sur les cinq du réseau. En effet, la personne en « contrat avenir », à l'école du Bruch, ancien « web master » professionnel, a lui-même construit l'architecture du site de l'école. Cet investissement a donc été encouragé par le professeur référent en lui déléguant la responsabilité de la maintenance du site de son école.

Enfin il est important de mentionner trois points fondamentaux pour installer une réelle activité de site et inscrire celui-ci dans le paysage des élèves, des parents et des enseignants des écoles :

- La nécessité absolue d'informer et de former les enseignants au fonctionnement du amitmemm

Ce constat préoccupant implique donc la priorité absolue pour le professeur référent dès la rentrée prochaine d'impulser une dynamique de pratiques de messagerie électronique. Aussi, dès la rentrée prochaine, le professeur référent fera ouvrir pour chaque élève de cycle III une boîte aux lettres électronique au cours de la période 1. Il confectionnera également un didacticiel de son usage pour les enseignants ainsi qu'un catalogue des activités possibles intégrant cet outil.

### ↳ Les P.P.R.E.

Préoccupation centrale à la rentrée pour les professeurs référents, les P.P.R.E. ont été perdus de vue en cours d'année. Après la conception du formulaire de P.P.R.E. (cf. **annexe 6**), l'information aux enseignants, des P.P.R.E. ont été rédigés (cf. **annexe 7**).

Après la rédaction des P.P.R.E., le flou s'est installé.

Les P.P.R.E. rédigés ne sont pas centralisés dans le bureau du directeur, ce qui rend impossible tout travail de recensement et rend donc impossible la mission du professeur référent « d'apport de supports pédagogiques informatisés pour les P.P.R.E. » (cf. **lettre de mission, annexe 8**).

De plus, dans la plupart des cas, les acteurs des P.P.R.E. interviennent à l'année dans les classes et dans l'école, que ce soit le R.A.S.E.D., les assistants pédagogiques ou d'éducation. La dimension temporelle du P.P.R.E. de six semaines est donc perdue de vue par les maîtres, et les P.P.R.E. s'installent dans les habitudes et la durée.

Ils s'étalent sur 3 à 4 périodes et ne sont pas évalués. On peut encore expliquer cela par le fait que l'évaluation des P.P.R.E. au bout de six semaines correspond aux évaluations de fin de période et la remise des bulletins de compétences périodiques, période de gros « rush » pour les enseignants. A ce niveau, seul le professeur référent peut impulser le rythme de travail de six semaines avec évaluation à terme.

Le second professeur référent du premier degré a travaillé ainsi avec des élèves de C.M.2. Force est de constater que les groupes d'élèves sont restés les mêmes de novembre à juin, sans que jamais les enseignants ne redéfinissent les objectifs. A l'école du Bruch, dont les résultats aux évaluations nationales sixième sont largement sous la moyenne nationale de ZEP, aucun P.P.R.E. n'a été rédigé en cycle III et aucun élève n'a bénéficié de l'intervention d'un professeur référent. De tels constats nous ont amenés, à l'instar de l'aide aux devoirs, à formuler des propositions concrètes pour la rentrée 2007, afin de recentrer l'attention de tous sur la mise en œuvre des P.P.R.E. (cf. **annexe 9**).

Cinq propositions concrètes, réorganisant administrativement et pédagogiquement le P.P.R.E. de façon à ce que la dimension temporelle et l'organisation des interventions de chaque acteur soient ciblées par des compétences précises (du socle commun de connaissances et de compétences) à travailler et à évaluer. Car il a fallu en plus relever le défi d'intégrer dans les P.P.R.E. la notion de socle commun de connaissances et de compétences dont les paliers pour les trois cycles ont été publiés au mois d'avril 2007. En adoptant, une telle organisation, gageons que les P.P.R.E. restent au centre des préoccupations de chacun et que chaque intervenant voit son action mieux coordonnée et garder tout son sens.

### ↳ Coordination avec les maisons de quartier

Si la coordination avec les maisons de quartier est aussi une des missions confiées aux professeurs référents, celle-ci n'a guère été travaillée cette année. Une seule réunion avec les directeurs de ces établissements nous a permis de constater l'instabilité et la diversité des fonctionnements de ces centres et de regretter qu'école et maisons de quartier entrent en concurrence sur le temps extrascolaire consacré à l'aide aux devoirs.

Aussi, le professeur référent doit-il projeter d'inclure les maisons de quartier dans son projet de travail à la rentrée prochaine. Courant juin 2007, des rencontres entre professeur référent et

directeurs de structures ont permis de présenter les grandes lignes d'une future collaboration autour des idées et thèmes suivants :

- Associer assistants pédagogiques et animateurs de centres sociaux pour la formation à l'aide aux devoirs,
- Dédier les élèves de C.E.2 et C.M.1 aux maisons de quartier en ce qui concerne l'aide aux devoirs,
- Permettre aux professeurs référents d'intervenir régulièrement dans les maisons de quartier au moment de l'aide aux devoirs pour donner de sens aux méthodologies d'apprentissage.

Une réunion collégiale en toute fin d'année devrait nous permettre d'établir un échéancier de mise en œuvre de cette collaboration.

### Sans élève

Le travail du professeur référent T.I.C sans élève est plus varié. Il occupe en moyenne 20 heures hebdomadaires.

Les activités rituelles et immuables :

↳ **La formation des A.P.** : la formation des A.P. à la conduite de l'aide aux devoirs est une priorité à laquelle nous nous sommes tenus jusqu'en fin de période 4. Cette formation s'est imposée pour plusieurs raisons :

- La nécessité de pouvoir regrouper les 12 A.P. ensemble une fois par semaine et les faire échanger sur leurs difficultés et leur questionnement.
- Les difficultés rencontrées sur le terrain à instaurer une autorité et un climat propice au travail.
- La volonté d'inscrire dans l'aide aux devoirs des objectifs d'ordre méthodologiques afin que les élèves apprennent à s'organiser dans leur travail, à travailler seul, bref qu'ils apprennent à apprendre.
- Donner aux assistants pédagogiques le temps et les moyens de se construire des outils pour l'aide aux devoirs.

Il nous a été impossible de regrouper pour cette formation tous les A.P. au même moment dans la semaine, à l'inspection de l'éducation nationale, en raison des emplois du temps spécifiques dans les classes des cinq écoles. Deux créneaux ont donc été retenus : le jeudi de 8h à 9h pour les trois assistants de l'école Louis Houpert, le vendredi de 8h à 9h pour les cinq autres assistants.

La matinée du mercredi est réservée à la préparation de ces formations. Durant le temps de formation, après un rapide tour de table des questions et difficultés rencontrées, les assistants travaillent à la rédaction des fiches méthodologiques à donner aux élèves pendant l'aide aux devoirs.

Neuf fiches ont ainsi été rédigées : apprendre les tables de multiplication avec la table de Pythagore, apprendre une leçon d'histoire, apprendre une leçon de géographie, apprendre une leçon de sciences, apprendre une poésie, effectuer une division, effectuer une soustraction, effectuer une multiplication (**cf. annexe 10**).

Nous avons également travaillé à la conception d'un livret de compétences méthodologiques (**cf. annexe 11**). Ce livret est d'ailleurs à envisager dans un travail cohérent sur la base des propositions de fonctionnement faites pour l'aide aux devoirs à la rentrée 2007.

Nous profitons également de ce moment, pour jeter un œil rapide sur les cahiers de vie des A.P. En effet, chaque A.P. a un cahier dans lequel il est invité à consigner ses activités de la journée ainsi que les difficultés tant pédagogiques que disciplinaires qu'il rencontre. Cela nous permet d'être informés régulièrement de ce que vivent les A.P., de prévenir d'éventuelles dérives de l'utilisation des A.P. et de les recadrer par rapport aux projets d'intégration des A.P. rédigés par les équipes enseignantes.

Les cahiers de vie constituent un outil pour tenir informé en temps réel le professeur référent des missions et tâches confiées aux assistants pédagogiques. Cela permet d'évaluer la pertinence de leu

Ces concertations régulières ont cependant plus une dimension informative que décisionnelle ou coordonnatrice. La plupart du temps entre professeurs référents, il n'y a aucun guidage qui permette de prendre une décision sur une question quand les avis divergent ou s'opposent.

De plus, lors de ces réunions, le premier degré est sous représenté (2 professeurs référents pour 4 du second degré), tout se concentre sur les actions et le dispositif du collège, quand il ne s'agit pas de règlements de compte entre professeurs référents. L'indifférence manifestée quant au travail mené dans le premier degré a finalement justifié qu'en période 4 et 5 ces concertations ne concernaient plus les professeurs référents du premier degré.

↳ **Des activités plus ponctuelles consistent en la participation à diverses réunions.** Sur les cinq écoles du R.A.R., les professeurs référents peuvent être invités aux conseils de maîtres pour répondre aux interrogations des enseignants, pour parler des élèves en difficulté ou encore pour des moments de formation pour le professeur référent « T.I.C. » :

- présenter quelques outils multimédias mis à leur disposition, le site web de chaque école,
- comment publier des contenus, s'inscrire et utiliser la banque de ressources documentaires offerte par le projet Mirabelle (<http://www.lesite.tv>).

Quelquefois, les professeurs référents participent également aux réunions du comité exécutif de pilotage du R.A.R. A certains moments de l'année, les PROFESSEURS RÉFÉRENTS sont également occupés à la rédaction de rapport d'activités du R.A.R. pour chaque site. Le projet Mirabelle (<http://www2.educnet.education.fr/sections/priorites/accompagnement/seminaire-07/mirabelle>) est un projet départemental impliquant l'éducation nationale et les collectivités locales. Ce projet repose sur le déploiement et l'utilisation dès l'école élémentaire d'un espace numérique de travail (E.N.T.), appelé Prisme. Cet E.N.T. a pour vocation de renforcer l'usage des T.I.C. par les enseignants, par les élèves et par les parents. Les relations professeur-élève, parents-établissement, parents-professeurs sont également des dimensions importantes du projet. En effet, Prisme permet :

- Pour les enseignants : de tenir à jour en ligne leur cahier de textes et agenda, de laisser des devoirs ou des cours en téléchargement pour les élèves absents notamment, d'être joignable par les élèves.
- Pour les élèves : de bénéficier d'un espace personnel, d'être informé en temps réel du cahier de texte de sa classe, de son agenda, de l'absence des enseignants, de consulter son carnet de notes en temps réel : absentéisme, carnet de notes, retenue, bulletin etc.

De plus, l'E.N.T. intègre quelques modules d'outils pédagogiques : ainsi **Lesite.tv** mentionné plus haut, site de ressources documentaires vidéos, **Encarta**, encyclopédie en ligne, **Le robert Junior**, dictionnaire en ligne, ainsi que des logiciels de langue ou de mathématiques tel que **Mathenpoche**.

Le professeur référent T.I.C. se doit donc de suivre de près l'avancée du projet, car au moment du déploiement, les écoles du R.A.R. étant en première ligne, il sera l'un des acteurs de l'intégration de l'E.N.T. dans les pratiques de chaque enseignant, élève ou parent, ce qui est l'enjeu principal de la réussite d'un tel projet. Pour les parents l'E.N.T. permettra de contacter directement les professeurs, ou l'administration, de suivre la scolarité de leur enfant.

### ↳ **Une liberté d'initiatives et d'expérimentations**

La mise en place des R.A.R. n'a pas été chose aisée, tant il a fallu à chaque acteur trouver sa place et le sens de ses missions. Aussi, il s'agit d'abord de concéder que d'une façon générale, la première année a avant tout été une année expérimentale, à charge du professeur référent de tirer des enseignements des lourdeurs, erreurs, dérives, inconvénients rencontrés dans les



dispositifs mis en place et de tenter par la suite de perfectionner le système de fonctionnement instauré.

C'est, je pense, en ce sens que la liberté d'initiative et d'expérimentation pédagogique des professeurs référents a été mise en avant par M. le recteur de l'académie et M. l'inspecteur d'académie. Cette liberté était bien sûr conditionnée par les principes fondamentaux des R.A.R. définis par le Ministre de l'Éducation nationale, M. de Robien (**annexe 2**) mais également par les rapports des inspecteurs généraux notamment celui sur l'expérimentation en 2005-2006 des P.P.R.E.

Cette année entière n'a donc été qu'une grande expérimentation tant organisationnelle que pédagogique, mais qui n'a pas abouti à des actions spécifiquement innovantes. Toute action mise en place cette année dans le premier degré, a été pensée dans un souci de cohérence sur une école, sur un cycle, de continuité avec le collège, avec le souci permanent d'installer une continuité école-collège et d'intégrer les T.I.C., notamment les potentialités du projet Mirabelle et de l'E.N.T. plus particulièrement.

Concrètement, les initiatives concernant les T.I.C. se limitent à la mise en service de sites Web pour chaque école du réseau. Dans un souci de cohérence, les sites adoptent tous la même organisation, la même charte graphique et les mêmes possibilités de publication. De plus, pour donner corps au réseau, en liaison étroite avec le collège, nous organisons un réseau de sites. Le professeur référent « T.I.C. » du premier degré s'engage de son côté dans une refonte du site web du collège afin que la page d'accueil fasse office de portail du R.A.R. du collège Pierre Adt. Cette page propose un lien vers les sites de tous les établissements du réseau. L'idée et l'espoir sont qu'en privilégiant l'accès aux sites des établissements par ce portail les élèves soient tentés de visiter les autres sites dans lesquels ils ont bien souvent de la famille ou des connaissances.

C'est avec l'ambition aussi de créer une fenêtre sur l'école active, dynamique que chaque école propose à ses visiteurs internautes l'inscription à une « newsletter », les informant de chaque nouvelle publication sur le site. Le bouche-à-oreille, l'engouement pour les T.I.C. montrent une nette progression du nombre des abonnés à ces « newsletters » dès que ceux-ci proposent un contenu, et que l'adresse du site est diffusée aux élèves et aux familles.

L'enjeu pour le professeur référent est double : concevoir un site techniquement simple à gérer puisqu'il en gère cinq en simultané, permettant à tous les enseignants et élèves d'apporter des contenus sans avoir besoin de recourir à une formation technique (si l'enseignant sait envoyer un fichier joint par courriel, il peut alimenter le site), mais surtout de créer, encourager et entretenir une activité de publication. Je reviendrai plus loin sur ce point, le plus délicat de tous.

### **Retour sur une année de pratique de la fonction de professeur référent**

Ecart entre profil de poste et mise en œuvre :

Voici un tableau comparatif des missions du profil de poste pour lequel j'ai postulé et des missions telles que celles-ci sont définies dans ma lettre de mission (**cf. annexe 2**).

Profil de poste	Lettre de mission
<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en charge, dans les disciplines fondamentales, en complément des cours inscrits à l'emploi du temps de la classe, d'un groupe restreint d'élèves pour des activités de soutien et d'accompagnement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au bénéfice d'une prise en charge de l'élève en difficulté et de sa maîtrise des compétences du socle commun :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Apport de supports pédagogiques</li></ul></li></ul>

<p>méthodologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement des assistants pédagogiques et accompagnement des enseignants dans l'utilisation des T.I.C.</li> <li>• Coordination de l'intervention des assistants pédagogiques dans la gestion et la maintenance des équipements informatiques</li> <li>• Elaboration de Projets Personnalisés de Réussite au profit d'élèves en difficulté</li> <li>• Encadrement des assistants pédagogiques dans le tutorat d'élèves en grande difficulté.</li> </ul>	<p>informatisés en « PPRE »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide à l'élaboration et au suivi des PPRE</li> <li>○ Création des sites des écoles</li> <li>○ Aide à l'intégration des TIC</li> <li>• En faveur de la mise en œuvre de l'aide apportée à l'ensemble des élèves : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tutorat des élèves sur B2i</li> <li>○ Aide aux devoirs</li> <li>○ Coordination avec les maisons de quartier</li> </ul> </li> <li>• Pour une efficacité renforcée du dispositif « ambition réussite » : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion des emplois du temps des assistants pédagogiques</li> <li>○ Intégration et formation des assistants pédagogiques nouvellement nommés à la participation aux cours en binôme avec un enseignant</li> <li>○ Formation des assistants pédagogiques pour l'aide aux devoirs</li> <li>○ Concertations</li> </ul> </li> </ul>
---	--

Ma lettre de mission a été rédigée début janvier 2007 par l'I.E.N. en concertation avec les professeurs référents, au regard des différentes tâches accomplies, mises en œuvre et des grands axes d'action définis en début d'année.

En comparant, les missions afférant à mon poste, entre sa définition théorique en mai 2006, au moment du recrutement et en janvier 2007, on peut faire plusieurs observations :

- Si les missions sont plus nombreuses dans la pratique, elles sont également plus précises.
- Les deux documents restent très cohérents, puisque les champs d'intervention annoncés au recrutement sont bien ceux qui correspondent à la pratique. On notera d'ailleurs la définition de ces trois champs dans la lettre de mission : au bénéfice d'une prise en charge globale de l'élève en difficulté et de sa maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, en faveur de la mise en œuvre de l'aide apportée à l'ensemble des élèves, pour une efficacité renforcée du dispositif « ambition réussite ».
- La spécificité du poste « T.I.C. » est bien confirmée.
- La lettre de mission associe cependant de nouveaux partenaires dans le dispositif, notamment les maisons de quartier, très présentes et très actives dans les trois quartiers du R.A.R.

La lettre de mission gagne en lisibilité parce qu'elle définit ses missions sur un public précis, soit l'élève au singulier, soit la classe ou l'école, soit l'assistant pédagogique. Le profil de poste associait les trois dans presque toutes ses missions. Cela nuisait peut-être à la compréhension des rôles de cette fonction.

La question de la maintenance du parc informatique des écoles est réglée. Le risque pour moi, était de me voir devenir un simple technicien dépanneur des machines. La lettre confirme toutefois la dimension pédagogique dans les interventions du professeur référent.

En conclusion, et malgré les apparences, les choses n'ont guère dévié entre mai 2006 et janvier 2007, elles se sont simplement précisées. D'ailleurs, pour l'illustrer, nous pourrions reprendre le tableau ci-dessus et présenter les missions du professeur référent de la façon suivante :

Champs d'action	Missions
Prise en charge, dans les disciplines fondamentales, en complément des cours inscrits à l'emploi du temps de la classe, d'un groupe restreint d'élèves pour des activités de soutien et d'accompagnement méthodologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport de supports pédagogiques informatisés en « PPRE »</li> <li>• Aide à l'élaboration et au suivi des PPRE</li> <li>• Aide aux devoirs</li> </ul>
Encadrement des assistants pédagogiques et accompagnement des enseignants dans l'utilisation des T.I.C.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration et formation des assistants pédagogiques nouvellement nommés à la participation aux cours en binôme avec un enseignant</li> <li>• Aide à l'intégration des TIC</li> <li>• Création des sites des écoles</li> <li>• Tutorat des élèves sur B2i</li> </ul>
Coordination de l'intervention des assistants pédagogiques dans la gestion et la maintenance des équipements informatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des emplois du temps des assistants pédagogiques</li> </ul>
Elaboration de Projets Personnalisés de Réussite au profit d'élèves en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport de supports pédagogiques informatisés en « PPRE »</li> <li>• Aide à l'élaboration et au suivi des PPRE</li> </ul>
Encadrement des assistants pédagogiques dans le tutorat d'élèves en grande difficulté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des assistants pédagogiques pour l'aide aux devoirs</li> </ul>

Seules deux missions trouveraient difficilement leur place dans une telle synthèse :

Coordination avec les maisons de quartier : cet aspect ne figurait pas dans les décisions du ministre l'éducation nationale et s'est imposé en cours d'année. Cependant, il n'a pour l'heure pas encore été travaillé. Une seule réunion avec les maisons de quartier a été programmée, elle a juste permis de mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir, tant les fonctionnements et les difficultés internes diffèrent.

Concertations, celles-ci sont nombreuses, et pourraient se retrouver dans chaque champ d'action puisque les professeurs référents participent à des réunions, avec l'IEN, avec le principal du collège, avec les équipes pédagogiques des écoles, etc.

## Le professeur référent : un collègue, un espion ou un chef ?

Le professeur référent n'est pas la dénomination originelle de cette fonction. A la rentrée, nous avons été présentés en tant que professeur surnuméraire ou « professeur expérimenté ». Cette dénomination n'a bien sûr pas été très bien accueillie dans l'ensemble des équipes pédagogiques.

Là où par « expérimenté », le ministre de l'éducation nationale entendait des professeurs avec de l'expérience, les professeurs sur le terrain entendaient professeurs plus qualifiés qu'eux...

Les relations avec les collègues ne sont donc pas toujours parties sur de bonnes bases. Dès la rentrée, le professeur référent a catalysé le mal être : des heures de concertations nombreuses plus contraignantes qu'efficaces, de l'installation d'un réseau « ambition réussite » dont il ne connaissait pas toujours les tenants et les aboutissants.

Ne connaissant pas le rôle et les missions d'un professeur devenu très rapidement plus « référent » qu'« expérimenté », nos premières visites dans les écoles furent relativement délicates. Les enseignants se connaissent, connaissent les difficultés rencontrées par les élèves, ils forment avec leur directeur une réelle équipe. Et voilà qu'un professeur sorti d'on ne sait où débarque et vient leur expliquer comment ils doivent travailler avec les assistants, comment ils doivent prendre en charge la difficulté scolaire.

Le professeur référent fixe et impose des conditions à l'affectation des assistants pédagogiques dans les classes, leur demande de rédiger des projets de prise en charge de la difficulté scolaire, les sollicite et les aide à la rédaction des P.P.R.E. C'est à ces moments-là, que le professeur référent a réellement compris que diplomatie et communication étaient de sérieuses compétences à construire rapidement pour tenir toute sa place.

Pionnier dans la mise en place du réseau tant administrative que sur le terrain, le premier défi a donc consisté à se faire une place dans les équipes. Dans le tumulte de la rentrée, personne n'a pris le temps d'expliquer la spécificité de chaque école, quelles étaient les difficultés rencontrées. D'une école à l'autre, cela varie sensiblement : une école souffre d'un absentéisme conséquent et d'une scolarisation des élèves tardive qui occasionnent une gestion compliquée des élèves en difficulté ; une autre rencontre davantage de problème de citoyenneté ; une troisième travaille avec un public fortement non francophone.

Un autre facteur a aggravé les débuts difficiles dans cette fonction : l'absence du professeur référent dans les écoles. En effet, pendant près de 3 mois, le professeur référent n'est guère intervenu dans les écoles. Quand il était là, c'était d'abord pour des réunions d'équipe (conseil de maîtres ou de cycle) à la demande de l'I.E.N. Ce statut de collaborateur des conseillers pédagogiques et de l'I.E.N., au sens propre comme au sens figuré, fait du professeur référent aux yeux de certains enseignants sur le terrain un espion, un « bœuf carotte » supposé rapporter à la hiérarchie tous les dysfonctionnements pédagogiques rencontrés.

Enfin, le dernier malentendu, plus difficile encore à dissiper, est celui de l'utilité et des fonctions du professeur référent. D'abord, parce que dans les premiers temps, le professeur référent lui-même n'est pas en mesure d'explicitier ses missions qui ne sont pas définies, ensuite parce qu'il n'est pas affecté à une école mais à un réseau.

Professeur référent est un métier nomade, principalement dans le R.A.R. du collège Pierre Adt, où les écoles sont relativement éloignées. Jusqu'au mois d'avril, alors que le professeur référent est inscrit dans le paysage pédagogique des écoles, que ses interventions s'y déroulent depuis plus de trois mois, il était fréquent de s'entendre demander : en quoi consiste donc la fonction de professeur référent ? A quoi servent les interventions avec les élèves ? signes évidents d'une méconnaissance du rôle joué par le professeur référent.

Il est vrai que toutes les missions du professeur référent n'ont pas un impact direct et immédiat sur le travail quotidien en classe, mais ces anecdotes présentent l'avantage de pointer l'importance de l'intégration du professeur référent dans les équipes et de la dimension relationnelle de sa mission.

Sans formation spécifique pour cette fonction, c'est en étant le plus présent possible dans les écoles, que le professeur référent a tenté de répondre au défi de son intégration. Professeur référent privilégié sur deux écoles du réseau, le choix a été fait d'être au contact des enseignants, notamment pendant la pause du déjeuner, moment de convivialité entre collègues mangeant sur place, afin de partager leur quotidien de classe et d'y apporter quelques contributions. En faisant preuve de disponibilité également, pour chaque interrogation des enseignants sur un point technique des T.I.C., le professeur référent a ainsi pu se faire accepter dans les équipes. Demandes d'aide à la gestion du créneau TIC avec la classe entière, aide technique sur la préparation du spectacle clôturant un atelier de pratique artistique, adhésion et participation à la vie du site web de chaque établissement sont autant de petits signes de réussite de ce travail de fond.

### **Le professeur référent, un référent pour les assistants pédagogiques**

Le R.A.R. du collège comprend cinq écoles élémentaires et sept écoles maternelles. Les huit assistants pédagogiques destinés à travailler dans le premier degré, font leurs 18 heures de service dans ces écoles.

La question des emplois du temps des assistants pédagogiques a été une de leurs préoccupations principales. D'abord parce que recrutés mi-septembre, dans l'effervescence de la rentrée, les assistants pédagogiques ont tous travaillé quelques semaines au collège. Les écoles élémentaires ou maternelles n'étant pas encore prêtes à les accueillir. Ainsi pendant près de trois semaines, les vingt assistants pédagogiques ont travaillé au collège, voyant leurs emplois du temps temporaires prolongés de semaine en semaine, ne sachant pas s'ils allaient rester au collège ou partir travailler dans le premier degré. Ces étudiants, pour la plupart, avec ou sans famille ont ainsi dû faire preuve d'une grande souplesse, puisque des emplois du temps définitifs dans les écoles n'ont été mis en place qu'à la rentrée de novembre.

Ce retard dans le déploiement des assistants pédagogiques est justifié par la nécessité dans les écoles de rédiger des « projets » ciblant l'intervention des assistants pédagogiques dans la classe, l'obligation de faire se concerter les chefs d'établissement entre eux, afin qu'une école ne soit pas plus favorisée qu'une autre en volume horaire d'assistants pédagogiques, et enfin, que le comité exécutif du réseau avalise ces emplois du temps.

Aussi, pendant toute la première période, les assistants pédagogiques ont, après avoir travaillé deux semaines au collège, été placés en observation dans les classes des cinq écoles du réseau.

Le statut de formateur du professeur référent lors des réunions avec les assistants pédagogiques renforce encore ce lien. Aux yeux de nombre d'assistants pédagogiques, principalement ceux candidats libres au C.R.P.E., le professeur référent est celui vers qui l'on se tourne à chaque fois que sa mission ou sa préparation au concours lui pose problème. L'attente des assistants est grande sur ces deux points, à tel point que l'on peut se demander si les professeurs référents ont bien posé les limites de leurs compétences.

En effet, ce statut de formateur au C.R.P.E. n'est nullement dans les missions et fonctions du professeur référent et n'en est pas moins une attente des assistants pédagogiques. Les actions de formation à la fonction d'assistant pédagogique n'ont sans doute pas été perçues comme telles pour les assistants pédagogiques, mais plutôt comme une formation au C.R.P.E., certains

n'hésitant pas à la comparer avec la formation reçue à l'I.U.F.M. en cours du soir ! D'ailleurs le travail mené avec eux n'était pas dépourvu d'ambiguïté : rédiger des fiches méthodologiques sur l'apprentissage des leçons d'histoire, de géographie, de sciences, des tables et d'autres encore, impose de s'interroger sur leurs objectifs, de rechercher et lire une littérature spécialisée qui les ramènent automatiquement au concours. Exemple révélateur s'il en est, le souhait émis par quelques-uns à l'issue de épreuves d'admissibilité, de voir les professeurs référents organiser des entretiens professionnels blancs...

### **Conclusion : vers la rentrée et au-delà...**

A l'issue d'une année de pratique dans cette fonction, trois professeurs référents sur six (tous du second degré) ont décidé de poursuivre l'aventure. La démission des autres s'explique par diverses raisons : le manque de garanties quant au devenir de chacun après le R.A.R., les horaires et la foi dans ce dispositif, les relations tendues entre professeurs référents du second degré.

En ce qui me concerne, malgré certains préjugés négatifs qui courent sur cette fonction, malgré les difficultés relationnelles, organisationnelles, rencontrées ponctuellement ou quotidiennement, j'ai fait le choix de poursuivre sur le chemin du R.A.R.

Fort des expériences mises en place cette année, il me semble que maintenant seulement commence réellement l'aventure. Enfin, nous allons partir de quelque chose d'imparfait, certes, mais de concret, d'un fonctionnement et d'une organisation à présent rodés et perfectibles. Mon intérêt se trouve là. Le défi qui se présente à l'aube d'une nouvelle année est de continuer à être l'un des acteurs, qui, riche des erreurs, des fautes, des dysfonctionnements et imperfections du travail mené, contribuera à perfectionner le fonctionnement du R.A.R. afin que celui-ci gagne encore en pertinence et efficacité.

Les enjeux sont de taille : renforcer la mise en œuvre et le suivi des P.P.R.E., installer des habitudes de travail en liaison et en concertation avec l'école et le collège, entre autres. Mais, il s'agira également de préparer, intégrer et informer les enseignants sur le fonctionnement de l'E.N.T. du projet Mirabelle, à la logique de socle commun de connaissances et de compétences, que ce soit au collège ou dans les écoles.

Le R.A.R est en première ligne de toutes les réformes et expériences. C'est une chance énorme pour tous les élèves, leurs parents et les enseignants. Ainsi à l'avant-garde des innovations, l'école des R.A.R. se doit d'être exemplaire dans la mise en œuvre et la réalisation des missions et des valeurs de l'école républicaine, où la réussite de chacun est une préoccupation de tous les instants, au service de laquelle les professeurs référents jouent un rôle important.

Dans ce R.A.R., celui d'un collège dans lequel le premier degré reste fondamentalement déconsidéré, les défis à relever sont majeurs, le travail à accomplir est conséquent mais les ambitions restent intactes. Et si l'on n'est pas encore rendus, à présent l'on sait où on en est et où l'on va.

Nicolas Durupt, professeur référent, juillet 2007.